



DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session juin 2023

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte (français, mathématiques, histoire-géographie) sauf en sciences (deux disciplines sur les trois proposées : physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires.

Il comporte deux séries : générale et professionnelle.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

L'évaluation du socle commun représente 400 points :

Le maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème} :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points :

- Sont évalués sur 100 points : le français et et mathématiques
- Sont évalués sur 50 points : l'histoire-géographie et les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie)
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule plus de 480 points
- **bien** s'il cumule plus de 560 points
- **très bien** s'il cumule plus de 640 points

Les résultats de l'académie

À la session 2023, le taux de réussite académique au DNB est de **85,9%** (+1,5 point par rapport à la session de juin 2022).

Résultats Académie – France métropole + DOM

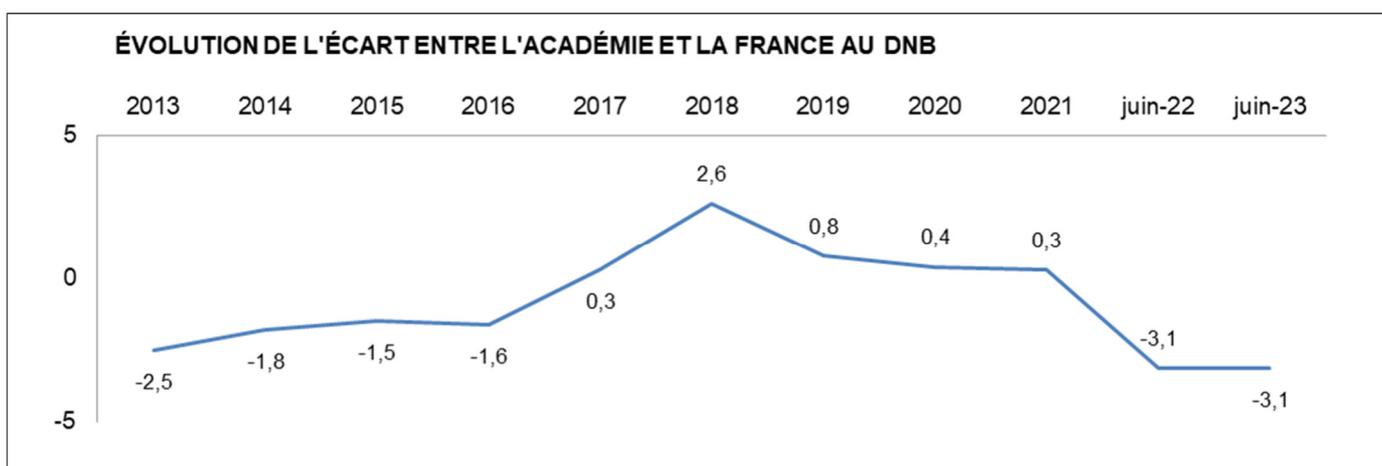
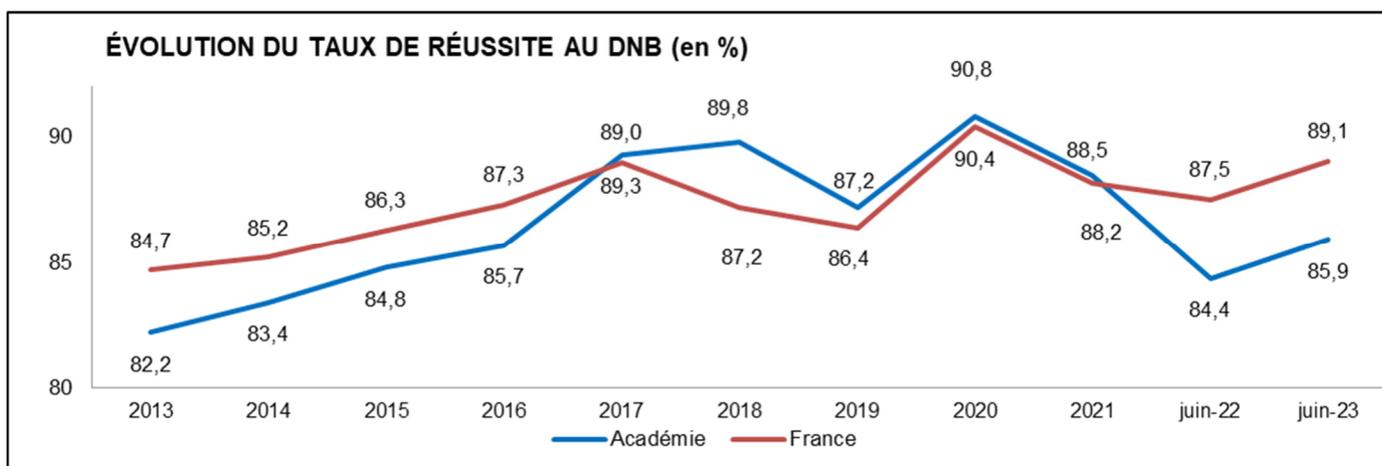
Série		2019	2020	2021	Juin 2022	Juin 2023
Générale	Présentés	22 145	22 403	22 524	22 346	22 366
	Admis	19 498	20 465	20 045	18 996	19 533
	%	88,0	91,3	89,0	85,0	87,3
Professionnelle	Présentés	1 779	2 007	1 840	2 139	2 411
	Admis	1 363	1 699	1 528	1 665	1 756
	%	76,6	84,7	83,0	77,8	72,8
Ensemble Académie	Présentés	23 924	24 410	24 364	24 485	24 777
	Admis	20 861	22 164	21 573	20 661	21 289
	%	87,2	90,8	88,5	84,4	85,9

Ensemble France	%	86,4	90,4	88,1	87,5	89,1
-----------------	---	------	------	------	------	------

Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

1) Évolution des résultats au DNB depuis 2013



Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

Le taux de réussite nationale est de 89,1%, il a augmenté de +1,5 point en un an. L'écart entre le taux académique et le taux national reste identique à celui de l'an passé.

2) Les mentions

*Pourcentage de candidats admis avec ou sans mention
Ensemble des candidats rapportés au nombre de présents*

	Sans mention		Assez bien		Bien		Très bien	
	Acad.	France	Acad.	France	Acad.	France	Acad.	France
2023	16,8	18,0	20,3	19,7	23,0	23,4	25,8	27,9
2022	20,1	20,4	21,6	20,7	20,8	22	21,9	24,5

Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

Parallèlement à la hausse du taux de réussite dans l'académie d'Amiens, les taux de mentions bien et très bien augmentent également :

- +3,9 points pour la mention « très bien » ;
- +2,2 points pour la mention « bien » ;
- -1,3 point pour la mention « assez bien » ;
- -3,3 points « sans mention ».

L'écart entre le taux de mention académique et le taux de mention national se réduit entre les sessions de 2022 et de 2023 (-2,9 points en 2022 contre -2,0 points en 2023)

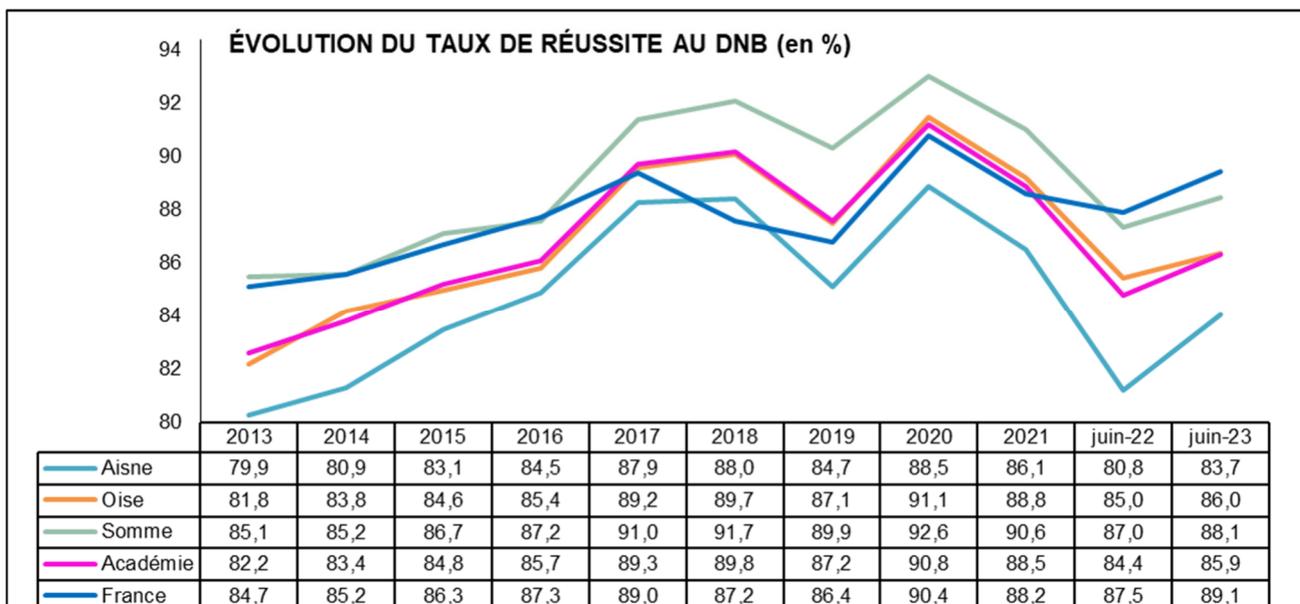
3) Résultats par département

SESSION juin 2023		AISNE	OISE	SOMME	ACADEMIE
Générale	Présentés	6 001	10 247	6 118	22 366
	Admis	5 121	8 923	5 489	19 533
	%	85,3	87,1	89,7	87,3
Professionnelle	Présentés	762	885	764	2 411
	Admis	537	648	571	1 756
	%	70,5	73,2	74,7	72,8
Ensemble des séries	Présentés	6 763	11 132	6 882	24 777
	Admis	5 658	9 571	6 060	21 289
	%	83,7	86,0	88,1	85,9
Rappel DNB 2022	Présentés	6 805	10 908	6 772	24 485
Ensemble des séries	Admis	5 498	9 274	5 889	20 661
	%	80,8	85,0	87,0	84,4

Champ : Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

À la session 2023, le département de la Somme enregistre les meilleurs résultats avec 88,1% d'admis (87,0% à la session 2022). Le département de l'Oise enregistre un taux de réussite de 86,0% (85,0% à la session 2022). Le département de l'Aisne enregistre un taux de réussite de 83,7% et la plus forte hausse (80,8% à la session 2022 soit +2,9 points).



Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

Le département de la Somme précède les deux autres départements de l'académie pour la 12^{ème} année consécutive (+4,4 points par rapport au département de l'Aisne et +2,1 points par rapport au département de l'Oise).